

LETTRE OUVERTE AUX DEPUTES UMP

Madame la Député, Monsieur le Député,

En 2007, 75 % des médecins libéraux avaient soutenu le candidat Nicolas SARKOZY lors de l'élection présidentielle.

Trois ans après, grâce à l'action de Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé, et de la Loi HPST que vous avez votée, la tendance était diamétralement opposée. Votre parti a pris conscience de ses erreurs, actuellement, depuis près d'un an, Xavier BERTRAND essaie de renouer les liens avec l'ensemble des professionnels de santé libéraux et la Loi FOURCADE a gommé les mesures les plus irritantes et inefficaces concernant les médecins libéraux dans la Loi HPST.

Aujourd'hui, nous revenons vers vous concernant l'accessibilité aux soins face à une démographie médicale en déflation, à des horaires de consultations de plus en plus extensibles pour faire face à la demande de nos patients, mais, également, avec la problématique très médiatique des dépassements d'honoraires. Dans la très grande majorité des cas, ceux-ci sont justifiés par l'insuffisance d'évolution des tarifs remboursés par l'Assurance Maladie et il faut rappeler que les dépassements d'honoraires qui font, par leurs montants, la une des journaux se pratiquent essentiellement dans le secteur privé des confrères hospitalo-universitaires exerçant dans les hôpitaux parisiens et, accessoirement, dans quelques villes de province.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F., depuis 6 ans, a élaboré, avec les différents partenaires, le secteur optionnel en complément de l'option coordination que nous avons portée dans la convention 2005. Ce secteur optionnel, qui est une première étape pour solvabiliser les compléments d'honoraires de trois spécialités chirurgicales, est un élément emblématique de la politique du gouvernement pour l'ensemble des médecins spécialistes libéraux de proximité. Après de multiples péripéties, il a été inscrit dans la convention, signée le 22 juillet 2011, convention portée par la majorité des syndicats de médecins libéraux et largement approuvée dans son esprit par le Président de la République.

Actuellement, le secteur optionnel tel que nous le voulons comme première étape de solvabilisation des compléments d'honoraires mais, également, diminution du reste à charge pour les français est pris en otage dans une lutte qui ne nous concerne pas, entre le Gouvernement qui a imposé une taxe aux assurances complémentaires, et la Mutualité Française. Nous avons vu que le projet du secteur optionnel est repris dans les propositions de l'UMP pour la future élection présidentielle. Nous ne comprenons pas cette démarche, vous avez actuellement le pouvoir législatif, votre parti s'est engagé, à plusieurs reprises, à le mettre en œuvre et il est certain que toute la crédibilité des mesures que vous proposez pour la santé serait remise en question si vous n'utilisez pas les différentes possibilités réglementaires pour reprendre, dans les semaines à venir, les paroles de Monsieur Xavier BERTRAND face au CNPS « le secteur optionnel n'est pas optionnel ».

.../...

Nous vous demandons de soutenir le Ministre de la Santé mais, également, le Gouvernement et le Président de la République face à la pression des mutuelles où, paradoxalement, les corporatistes de quelques syndicats de chirurgiens prônant la liberté tarifaire jouent une dissonance qu'utilise la Mutualité Française pour jouer une division syndicale et vous faire porter l'échec de promesses non réalisées.

L'absence de mise en place, d'une manière pratique, au 1^{er} janvier 2012 du secteur optionnel sera incontestablement mise au débit de votre parti, les médecins vous en demanderont compte, comme nous l'avons fait en 1997 face à l'échec du Plan JUPPE.

Nous comptons donc sur votre appui pour, qu'avant le 31 décembre 2011, le secteur optionnel ne soit plus une option mais une réalité pour l'ensemble des médecins spécialistes libéraux qui pourront y adhérer.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce message, nous vous prions de croire, Madame la Député, Monsieur le Député, à l'assurance de notre considération.

**Dr. Jean François REY
PRESIDENT**

